

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
26 février 2026**

**Présidence : M. Thomas McMullin**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 699 relatif à la révision du règlement relatif à l'utilisation de caméras de surveillance, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le règlement relatif à l'utilisation de caméras de surveillance

Ainsi délibéré en séance du 26 février 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich